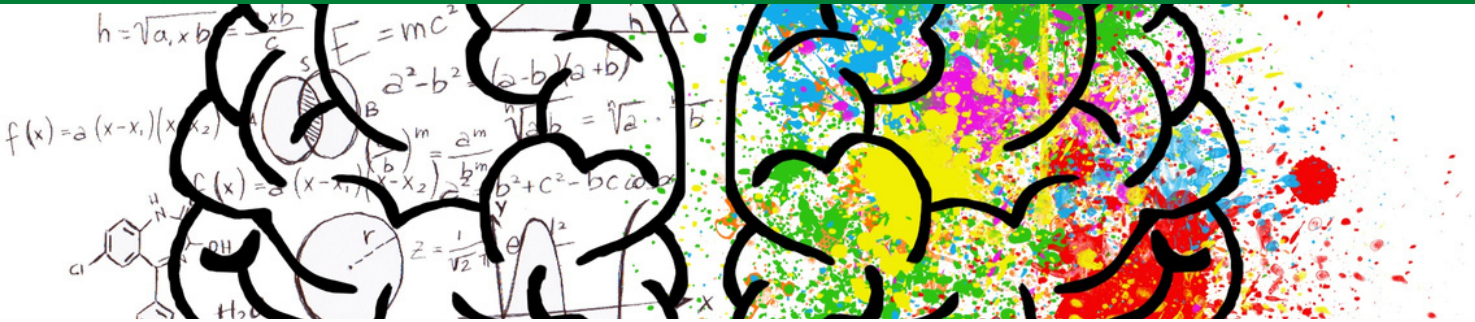


# TROUBLES DU DÉFICIT D'ATTENTION (TDA)



## NOTE IMPORTANTE

Tel qu'écrit dans la réglementation aérienne : « Toute fausse déclaration faite à un médecin examinateur par un candidat à une licence ou à une qualification sera signalée aux services de délivrance des licences [...] afin que ces services puissent prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires ».

## CONTENU DU RAPPORT À FOURNIR

Tout.e candidat.e qui a reçu un diagnostic du trouble du déficit d'attention doit enclencher certaines démarches s'il.elle désire poser sa candidature au programme *Techniques de pilotage d'aéronefs*. La réglementation aérienne sur le sujet est très stricte. Le CQFA applique donc tous les éléments de la réglementation lors de son processus de sélection.

### Le rapport neuropsychologique doit inclure les éléments suivants:

- Histoire de développement
- Histoire médicale
  - Historique de la symptomatologie
  - Diagnostic en utilisant la norme du DSM V
  - Historique pharmacologique
  - Antécédents personnels
  - Antécédents familiaux
- Portrait du niveau de fonctionnement à l'école ou au travail, au niveau social
- Observations en évaluation
- Résultats de l'évaluation
- Synthèse et conclusions

Le rapport doit être **final et dater de moins d'un an** pour être considéré comme valide. Un rapport d'un médecin de famille ne peut être accepté pour l'analyse du dossier.

### Tests recommandés:

- BASC-3
- CPT-3
- CATA
- WISC -V ou WPPSI-IV (selon l'âge)

### Les éléments à analyser sont:

- Le rendement intellectuel
- Les fonction attentionnelles et exécutives
  - habiletés visuoattentionnelles
  - attention sélective
  - attention soutenue
  - vigilance
  - mémoire de travail
  - inhibition/impulsivité
  - flexibilité mentale
- Évaluation comportementale et affective



### Pour information:

Nicole Rioux  
 Coordinatrice du processus de sélection  
 et conseillère en formation scolaire  
 nrioux@cqfa.ca - 418 673-3421 poste 1828